

plusieurs autres, et peu-à-peu, il les réduisit tous à faire des avances pour une réconciliation parfaite, qu'il se chargea de négocier avec le commandant. M. de Champlain voulut avoir les meurtriers des deux Français; on ne lui en envoya qu'un, mais avec une quantité de pelletteries, pour *couvrir les morts*, c'est-à-dire, pour dédommager les parens, comme il se pratique parmi eux. Il fallut se contenter de cette espèce de satisfaction, moyennant aussi deux chefs qu'on se fit livrer comme otages.

Champlain ne faisait plus qu'aller et venir de Québec en France, pour en tirer des secours qu'on ne lui fournissait presque jamais tels, à beaucoup près, qu'il les demandait. La cour ne se mêlait point de la Nouvelle France; elle abandonnait le tout à des particuliers dont les vues étaient bornées, qui n'avaient point d'autre objet que leur commerce, et qui ne faisaient qu'à regret des avances pour l'établissement d'une colonie qui ne les intéressait que fort peu, ou n'en faisaient jamais à-propos. Le Prince de Condé croyait faire beaucoup en prêtant son nom: d'ailleurs les troubles de la régence, qui lui coûtèrent alors sa liberté, et les intrigues qu'on fit jouer, pour lui ôter le titre de vice-roi, qu'il avait pris, et pour faire révoquer la commission du maréchal de THÉMINES, à qui il avait confié le Canada, pendant sa prison; le défaut de concert entre les associés, la jalousie du commerce, qui brouilla les négocians entr'eux; tout cela joint ensemble mit bien des fois la colonie naissante en danger d'être étouffée dans son berceau; et l'on ne saurait trop admirer, avec l'historien, le courage de M. de Champlain, qui ne pouvait faire un pas sans rencontrer de nouveaux obstacles, qui consumait ses forces, sans songer à se procurer aucun avantage réel, et qui ne renonçait pas à une entreprise, pour laquelle il avait continuellement à essayer les caprices des uns et les contradictions des autres.

En 1620, le Prince de Condé céda pour 11,000 écus sa vice-royauté au Maréchal de MONTMORENCY, son beau-frère. Le nouveau vice-roi continua la lieutenance à Champlain, et chargea des affaires de la colonie en France, M. DOLU, grand-audiercier, dont le zèle et la probité lui étaient connus. Alors Champlain, persuadé que la Nouvelle France allait prendre une nouvelle face, y mena sa famille. Il arriva au mois de Mai à Tadoussac, où il rencontra des Rochelais, qui, au préjudice de la Compagnie, et contre les défenses expresses du roi, faisaient la traite avec les sauvages, et leur vendaient même des armes à feu, ce qu'on avait sagement évité jusqu'alors.

L'année suivante, les Iroquois parurent en armes jusque dans le centre de la colonie. Ces barbares craignant que si les Français se multipliaient dans le pays, leur alliance ne fit reprendre aux Algonquins et aux Hurons leur ancienne supériorité sur eux, résolurent de s'en délivrer, avant qu'ils eussent le tems de se fortifier davantage. Ils levèrent donc trois grands partis pour atta-